

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Mai

## Le Gouvernement et les paysans

Nous vivons à une époque où les populations saines des campagnes, celles où notre race s'est conservée robuste, endurante et sobre, qui donnent à la nation le plus grand nombre d'enfants et à l'armée ses soldats les plus vigoureux, ont une tendance regrettable à venir congestionner les villes déjà trop pleines, à émigrer vers les grands centres, pour s'y anémier et s'y corrompre, grossir les foules alcooliques et renforcer les bataillons des anarchistes et des socialistes sans patrie.

Est-il possible d'enrayer ce mouvement, de lutter contre cette attraction néfaste qu'exercent la capitale, les sous-capitales, les préfectures et les sous-préfectures sur nos campagnards ? Beaucoup de gens le pensent, et il faut étudier tous les projets qui tendent à retenir nos paysans aux champs, par l'amélioration de leur situation et, en particulier, par l'accroissement de la sécurité de leurs gains.

De ce nombre est le projet que M. Viger, ministre de l'agriculture, a récemment soumis au Conseil des ministres, et qui va être déposé devant les Chambres.

Pour protéger les agriculteurs contre leurs plus grands fléaux, la grêle, les gelées et la mortalité des animaux de ferme, le ministre a recours à trois sortes de caisses d'assurances : les caisses locales, les caisses départementales et la caisse nationale ou centrale.

Les caisses locales existent déjà dans la Meuse, la Somme et l'Aube, où elles ont donné d'excellents résultats.

Constituées dans tous les cantons, dans toutes les communes de France qui en feraient la demande au gouvernement, elles seraient alimentées au moyen des cotisations des assurés, auxquelles viendraient s'ajouter des dons, des secours, des subventions obtenues de l'Etat et des particuliers.

Leur rôle se bornerait à indemniser le cultivateur des pertes causées par la mortalité des animaux de ferme.

L'indemnité ne pourrait dépasser en aucun cas les 4/5 de la valeur de l'animal avant la maladie ou l'accident.

Ces caisses locales fonctionneraient très économiquement. Elles n'auraient pas le luxe de personnel des sociétés privées. La recette des cotisations, aussi bien que le paiement des mandats d'indemnités, pourraient être confiés aux agents de la perception des contributions directes et de la trésorerie générale.

Les caisses départementales devraient assurer obligatoirement contre les dégâts causés par les orages et la grêle, dans des conditions à déterminer par un règlement de l'administration publique. Facultativement, elles pourraient assurer contre la gelée et la mortalité du bétail. Elles seraient obligées d'assurer contre les orages et la grêle, parce que les dégâts qu'ils causent sont toujours limités, et qu'il serait toujours facile d'indemniser le cultivateur de sa perte, soit à l'aide du simple produit des cotisations, soit dans le cas de sinistres importants, à l'aide d'un fonds de réserve départemental, ou avec le concours de la caisse centrale.

Elles ne pourraient être contraintes d'assurer contre la gelée et la mortalité du bétail, pour les raisons suivantes :

Pour la gelée, les sinistres sont en général si étendus qu'il est impossible d'arriver à indemniser les populations agricoles.

Ainsi, en 1891, 1,800,000 hectares de blé ont été gelés. Si on avait voulu indemniser de leurs pertes les propriétaires de ces 1,800,000 hectares, en admettant une production moyenne de 15 hectolitres à 15 fr. l'un, il aurait fallu environ 40 millions !

Quant à la mortalité du bétail, les caisses locales seront, dans la plupart des cas, suffisantes pour y parer. Elles sont d'ailleurs plus à même d'apprécier les conditions de la mortalité et la sincérité des assurés. D'aucuns de ces derniers, cela est connu

dans les campagnes, achètent à bas prix du bétail de qualité inférieure — qui périt — de façon à en toucher l'assurance.

Arrivons au couronnement de l'édifice de l'assurance agricole, à la caisse nationale ou centrale.

Son rôle consisterait à venir en aide aux caisses départementales, en cas de sinistre tellement étendu que le fonds de réserve des caisses départementales aurait été complètement épuisé. Elle serait principalement alimentée avec les fonds du chapitre 47 du ministère de l'agriculture, intitulé « Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux » et qui est constitué au budget à l'aide d'un centime additionnel aux contributions personnelle-mobilière, foncière et des portes et fenêtres, lequel produit environ trois millions par an.

Si la contribution personnelle-mobilière était supprimée, comme le propose M. Burdeau, ainsi que l'impôt des portes et fenêtres, les taxes qui les remplaceraient fourniraient le centime nécessaire.

Telle est l'économie du projet Viger.

## INFORMATIONS

### La commission du budget

La Commission a commencé samedi la discussion générale du projet du gouvernement. Plusieurs orateurs ont pris la parole pour le critiquer, notamment M. Cavaignac.

Pour lui, le ministre des finances propose deux emprunts peu apparents : l'un, celui à faire par l'intermédiaire des Compagnies d'Orléans et du Midi, s'élève à 683 millions ; l'autre, dont on n'a pas encore parlé et qui est à réaliser par l'émission d'obligations à long terme, s'élève à 429 millions.

### L'esprit nouveau

On nous affirme, dit le XIX<sup>e</sup> Siècle, que M. Dumay, directeur des cultes, qui n'a pas cessé de combattre l'« esprit nouveau », serait remplacé dans ses fonctions et qu'on lui donnerait la prochaine vacance du conseil d'Etat.

### L'élection de M. Mielvacque

La commission d'enquête sur l'élection de M.

à Londres sous le nom de la Dame-Bleue, et je ne vois pas comment elle aurait été à même de l'apprendre par la suite. Le sinistre de l'Etoile-du-Sud est un événement déjà ancien, relaté seulement par quelques journaux à cette époque et dont aucune feuille n'a jamais parlé depuis. Rien donc ne peut lui laisser présumer que sa fille est encore de ce monde.

— Tant mieux, parce qu'il me vient une singulière idée en tête !

— Laquelle ?

— C'est que si, certaine que Jeanne n'est pas morte et voulant redevenir sa mère, il lui prenait fantaisie de demander la cassation de son second mariage, alléguant qu'elle a été trompée sur l'identité de l'homme qu'elle a épousé, cela nous susciterait un bien grand embarras ?

— Tu ne songes pas, père, qu'elle ferait découvrir par là le crime de bigamie qu'elle a commis, en convolant en secondes noces, me sachant encore vivant.

— Ah ! c'est juste,

— Et qu'il lui faudrait, par conséquent, aller s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises d'où elle sortirait flétrie et condamnée.

— Parfaitement ; je n'y songeais pas, en effet.

— Tu vois qu'elle s'est prise elle-même dans ses propres filets. D'un côté, liée à un homme qui lui rend la vie intolérable ; d'un autre, la honte publique, le baigne ! Elle ne peut sortir de là.

— Allons, tant mieux, qu'il en soit ainsi ; au moins, nous sommes tranquilles. Et où est-il actuellement, ce joli couple ?

— A Saint-Petersbourg, m'a-t-on dit, où les

Mielvacque, à Brive (Corrèze), a conclu à l'involution à l'unanimité, moins une abstention.

M. Dejean a lu son rapport qui sera déposé à la séance de demain.

### La loi Gaillard

Samedi matin, au ministère de l'instruction publique, s'est réunie, sous la présidence de M. Roujon, directeur des beaux-arts, la commission extraparlamentaire chargée d'examiner les plaintes auxquelles a donné lieu, de la part des auteurs, la proposition de M. Gaillard, député de l'Oise, tendant à exonérer de tous droits d'auteur les auditions gratuites données par les Sociétés musicales populaires.

La commission a été d'avis, pour sauvegarder le principe, d'accepter la proposition faite par les Sociétés d'auteurs et compositeurs dramatiques et d'après laquelle un droit d'un franc par an seulement serait perçu sur l'ensemble de chacune des sociétés musicales populaires.

Les Sociétés musicales ont donc à peu près gain de cause, la Société des auteurs et compositeurs a mis les pouces et le droit de un franc par an est en somme un petit impôt acceptable.

### Attentat contre M. de Rothschild

Vienne, 29 avril, matin.

Un mendiant a essayé d'attenter aux jours de M. de Rothschild, le chef de la branche viennoise de la maison des Rothschild.

M. de Rothschild a été blessé d'un coup de couteau à la figure. Son agresseur a été arrêté.

### La Dynamite

Liège, 29 avril, matin.

Une explosion de dynamite vient de se produire près de l'église Saint-Jacques.

Beaucoup de carreaux ont été brisés. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

### Nouvelles judiciaires

Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné vendredi à 200 francs d'amende et aux dépens M. Lacroix, artificier, qui, par « imprudence » et « négligence », dit le jugement, causa, lors d'une explosion qui se produisit le 22 janvier dernier, la mort de trois personnes et des blessures graves à quatre autres.

### Les ministres à Lyon

A leur arrivée à Lyon, les ministres ont été reçus par le général Voisin, gouverneur militaire, et Gailleton, maire de Lyon.

L'accueil de la population a été plutôt froid. Sur le parcours on remarquait des maisons portant les inscriptions suivantes : « Vive l'archevêque ! Vive Coullié ! » Des fenêtres tombaient des papiers multicolores portant les mêmes inscriptions.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 29

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

II

— Tout ce qu'il y a de plus bigame.

— Tu vas agir, je pense ?

— Moi ? je m'en garderais fort ; je ne veux pas donner signe de vie.

— Bah ! quel est ton but ?

— Mon but est de la laisser tranquille avec son nouvel époux qui se charge amplement de ma vengeance.

— Explique-toi donc.

— J'ai dit dans quelles conditions, n'est-ce pas, un maniaque, un halluciné, le duc Harris Harrison, lui avait légué une somme de six millions ?

— Oui, eh bien ?

— Etant lasse sans doute de l'existence irrégulière qu'elle menait, et voulant rentrer dans le droit chemin tout en continuant à satisfaire son penchant pour le luxe et le plaisir, elle a épousé un homme qu'elle supposait être de haute naissance, de vieille noblesse, et avec lequel elle comp-

tait pénétrer enfin dans cette sphère aristocratique qui lui avait été interdite jusqu'alors.

— La soite ! grommela le vieux J. an.

— Or, il se trouve que cet individu, dont on ne connaît pas au juste l'origine ni les faits antérieurs, n'est rien moins que noble, a un passé plus que douteux et lui joue mille tours pendables. Il lui gaspille ses millions, lui préfère des maîtresses qu'il amène jusque chez elle et, pour comble d'humiliation, ne la conduit que dans un monde à peine avouable, un monde de boursiers plus ou moins véreux. Ayant eu connaissance de tout cela, j'ai pensé que c'était son châtement qui commençait et je me suis tenu à l'écart.

— Tu as peut-être eu raison.

— Je le crois. Cette femme m'inspire plus qu'un mépris profond, et j'aime autant que la position de ses fautes lui soit infligée de cette façon. Il m'eût répugné de remplir moi-même le rôle de justicier.

Le vieillard demanda à son fils :

— Par qui donc as-tu été instruit de toutes ces choses ?

— Par le docteur Murray, qui me les a racontées dès que j'eus recouvré l'esprit.

— Sait-elle que tu existes ?

— Elle doit le savoir, car plusieurs fois déjà elle a fait demander de mes nouvelles à Colney-Hatch, ce qui me donne lieu de penser qu'elle a été informée de ma guérison ainsi que de ma sortie.

— C'est assez probable.

— Mais elle doit ignorer l'existence de Jeanne.

— En es-tu sûr ?

— Presque sûr. Elle l'ignorait lorsqu'elle vivait

esclandres de tout genre du mari font assez de bruit... de très mauvais bruits, même.

— Eh bien ! laissons-les-y tous les deux, mon enfant ; et maintenant ne nous occupons que de nous. A présent, Pierre, c'est à mon tour de te mettre au courant de ce qui s'est passé depuis ton absence. Nous avons eu beaucoup à souffrir aussi, mon pauvre ami ; mais il nous est survenu du moins assez de bonheur pour atténuer nos maux en parti, et notre lot a été meilleur que le tien. Tu vas, du reste, en juger toi-même.

Et Jean commença à lui narrer en détail toute sa vie, depuis le moment où il avait ramené la petite Jeanne de Marseille.

Au tableau navrant que son père lui fit de la misère éprouvée lors de leur séjour dans la mansarde du passage Rabot, faute de n'avoir pu toucher un centime de la liquidation de l'hôtel, Pierre ne put retenir ses larmes.

— Grand Dieu, est-il possible ! interrompit-il, vous avez failli mourir de faim !

— Oui, mon cher Pierre, et il s'en est fallu de bien peu ; sans un secours qui nous est tombé du ciel, secours bien modique cependant, c'en était fait de nous ! Un brave jeune homme qui a glissé cinq francs dans le tablier de Jeannette, au moment où, désolée, elle pleurait devant le mont-dépôt, parce qu'on venait de lui refuser des objets que je l'y avais envoyés porter, notre dernier espoir !..

— Oh ! sans savoir qui il est je le bénis du fond du cœur...

(A suivre).

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

Le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi, jour de l'Ascension.

**Les écoles d'industrie**

Un concours pour l'obtention de bourses de l'Etat dans les écoles pratiques d'industrie, aura lieu le premier lundi de juillet prochain, dans les chefs-lieux des départements où ces écoles sont instituées et qui sont les suivants :

Agen, Boulogne, Escarbotin (Somme), Fourmies, le Havre (garçons et filles), Limoges, le Mans, Montbéliard, Nîmes, Reims, Rennes, Rouen, St-Chamond, St-Dizier (Hte-Marne) et St-Etienne (garçons et filles).

Le registre d'inscription sera clos le 30 juin dans les préfetures.

**Administration pénitentiaire**

M. Teste, gardien chef à la prison de Vienne, est nommé en la même qualité à la prison de Figeac, en remplacement de M. Gimet, appelé à St-Marcellin (Isère).

**EXPOSITION DE CAHORS**

**Concours de sapeurs-pompiers**

DU 17 JUIN 1894

Ce concours, ouvert sous les auspices de la fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, comprendra :

- Un concours de tenue et équipement ;
- id. de matériel ;
- id. de manœuvres de pompes et d'appareils de sauvetage ;
- id. de stratégie ;
- id. d'ambulances et de secours aux blessés.

Les listes d'adhésions seront closes le 10 Mai prochain.

Sont déjà inscrites les compagnies :

- d'Agen (Lot-et-Garonne.)
- d'Aurillac (Cantal.)
- de Bergerac (Dordogne.)
- de Brive (Corrèze.)
- de Caussade (Tarn-et-Garonne.)
- de Fumel (Lot-et-Garonne.)
- de Longpont (Seine-et-Oise.)
- de Mézin (Lot-et-Garonne.)
- de Montauban (Tarn-et-Garonne.)
- de Perpignan (Pyrénées-Orientales.)
- de Périgueux (Dordogne.)
- de Saintes (Charente-Inférieure.)
- de Saint-Flour (Cantal.)

14 autres compagnies ont annoncé l'envoi de leur adhésion avant l'expiration du délai, fixé au 10 Mai.

**Avion Cadurcien**

**RÉGATES INTERNATIONALES**

Données dans le Bassin du Lot, à Cahors (le 10 juin 1894 à deux heures de l'après-midi)

1<sup>re</sup> Course. — Bateaux du pays à deux rameurs. — Parcours 1.000 m., 1 virage, 1<sup>er</sup> prix, 10 fr., 2<sup>e</sup>, 5 fr.

2<sup>e</sup> course. — Embarcations à un rameur de couple, construction libre (Seniors et Juniors). — Parcours 1.800 m., 2 virages, entrée 3 fr. — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil, 2<sup>e</sup>, médaille d'argent, 3<sup>e</sup>, médaille de bronze.

3<sup>e</sup> course. — Embarcations à 4 rameurs (pointe) pour les membres de l'Avion cadurcien. — Parcours 1.800 m., 2 virages. — 1<sup>er</sup> prix médaille d'argent, 2<sup>e</sup>, médaille de bronze.

4<sup>e</sup> course. — Embarcation de construction libre à 2 rameurs (pointe) et 1 barreur. — Parcours 1.800 m., 2 virages (seniors et juniors, entrée 5 fr. — 1<sup>er</sup> prix, médaille de vermeil, 2<sup>e</sup>, médaille d'argent, 3<sup>e</sup>, médaille de bronze.

1<sup>er</sup> Prix spécial à l'équipe Junior arrivée première de sa catégorie : Médaille d'argent.

5<sup>e</sup> course. — Bateaux du pays à 4 rameurs. — Parcours 1.000 m., 1 virage. — 1<sup>er</sup> prix, 15 fr., 2<sup>e</sup>, 10 fr., 3<sup>e</sup>, 5 fr.

6<sup>e</sup> course. — Périsoire à 1 payeur assis. (Construction libre). — Parcours 1.000 m., 1 virage, entrée 2 francs. — 1<sup>er</sup> prix, médaille d'argent, 2<sup>e</sup>, médaille de bronze.

7<sup>e</sup> course. — Course d'honneur. — Embarcations à 4 rameurs de pointe et à 1 barreur. Construction libre. (Seniors et juniors). Parcours 2.400 m., 2 virages, entrée 10 fr. — 1<sup>er</sup> prix, objet d'art et médaille de vermeil, 2<sup>e</sup>, médaille d'argent, 3<sup>e</sup>, médaille de bronze. 1<sup>er</sup> prix spécial à l'équipe junior arrivée première de sa catégorie, médaille d'argent.

Conditions générales. — 1<sup>o</sup> Les régates auront lieu sous le règlement de la Fédération Française des Sociétés d'Avion.

2<sup>o</sup> Les engagements seront reçus jusqu'au 31 mai inclus, ils devront être accompagnés du montant des entrées et fait en double expédition, dont une sera retournée avec le visa d'acceptation.

3<sup>o</sup> La direction des courses sera confiée à un Jury.

4<sup>o</sup> Le tirage au sort des numéros de départ aura lieu une heure avant la première course dans

l'enceinte réservée au jury, le numéro 1 partira de la rive droite.

5<sup>o</sup> Les virages s'effectueront en aval sur deux bouées, la moitié des équipes vireront sur babord, les autres sur tribord et toutes de dedans en dehors, le virage d'amont se fera sur bouée unique (en triangle) et sur babord.

Pour tous les renseignements supplémentaires, s'adresser à M. le secrétaire de l'Avion Cadurcien, rue des Pénitents, n<sup>o</sup> 4.

**Fête Fédérale du 17 juin**

Cette fête promet d'être des plus brillantes, ainsi qu'on le verra plus loin, un grand nombre de Sociétés ont déjà adhéré. Nous devons signaler une initiative des plus heureuses du Comité d'organisation de Cahors, qui consiste à assurer aux Sociétés adhérentes une indemnité de déplacement. Cette décision est bien de nature à propager le goût de la gymnastique, trop peu en honneur encore dans notre Midi et pourtant si utile au développement de notre jeune génération.

Voici la liste des Sociétés qui se sont fait inscrire pour le Concours du 17 juin :

- Les Patriotes d'Agen.
- L'Avenir de Carcassonne.
- La Bigourdane de Tarbes.
- La Toulousaine.
- La Tulliste.
- L'Atacienne de Carcassonne.
- La Cettoise.
- Les Patriotes du Roussillon.
- La Roussillonnaise de Perpignan.
- Société de gymnastique : d'Aurillac.
- de Bergerac.
- de Brive.
- de l'Isle-en-Deaudeon (Hte-G.)
- de Langon (Gironde).
- de Bagnères-de-Luchon.
- de Lavaur (Tarn).

**Exposition des Beaux-Arts**

**ET DE L'INDUSTRIE**

L'exposition des Beaux-Arts, s'annonce comme devant être très brillante, de nombreuses adhésions arrivent, nous pouvons déjà publier une 1<sup>re</sup> liste d'Exposants :

**BEAUX-ARTS**

- M. Carlier de Abauza : *Le portrait du berger* (peinture).
- M. Royer : *Deux études*.
- M<sup>lle</sup> Peret Marguerite, de Figeac : *Paysage breton; Saltimbanques en voyage; Mendians; Villageoise des Apennins* (peint.).
- *Fleurs et personnages* (aquarelle). — *Un Christ; Mendians; Jeune fille à la perruche* (pastels).
- M<sup>lle</sup> Delpech Madeleine, de Figeac : *Tableau de fleurs* (pastel).
- M. Delpech Léon, de Figeac : *Paysage* (pastel).
- M. Delpech Albert, de Figeac : *Tête de jeune fille blonde* (pastel).
- M. Mayac Jean, de Cahors : *Narcisse* (peint.).
- M<sup>lle</sup> Mésange Charlotte, de Dammarie-les-Lys : *Une marine, hiver* (peinture).
- M<sup>lle</sup> Henriette Lecocq, de Paris : *Les confitures de coings; Pommes rouges*.
- M. Forel Eugène, de Bordeaux : *En rade de Bordeaux; Vieille grange de Naudet; La Garonne à Rions* (peinture). — Etude à l'aquarelle.

**ARTS RÉTROSPECTIFS**

M. l'Aumonier de Leyme : *Coffrets XIII<sup>e</sup> siècle; Collection de dessins; Bénitier marquetier; Croix*, id.

**INDUSTRIE**

- Malique Jean, de Tour-de-Faure. — Plants riparias, Portalis greffés en écusson.
- Lescure Alfred, de Cahors. — Vannerie.
- Pelissier Eusèbe, de Gourdon. — Alambic économique en fer blanc.
- Legendre Isidore, à Artenay (Loiret). — Engrais; matières premières et leurs dérivés.
- Lefebvre Isidore, à Nesle-Hodeng, près Neufchâtel (Seine-Inférieure). — Fromage de Neufchâtel.
- Deslip Pierre, de Figeac. — Galoches.
- Cabanès Théod., de Gourdon. — Eau de noix.
- Brousset Mathieu, à Montaut (Bas-Pyrén.). — Chaux hydraulique.
- Galaup L., de Caussade. — Vins rouge et blanc, armagnacs.
- Pfeiffer, d'Auch. — Lits sommier pouvant s'adapter contre le mur.
- Devic Jean, à Ambayrac. — Filasse de chanvre.
- Jaussème Pierre, père, d'Agen. — Poudre insecticide; Eau arrêtant la chute des feuilles; Liquide hygiénique.

**Exposition canine**

Nous rappelons que c'est est, vendredi 29, samedi 30 juin et dimanche 1<sup>er</sup> juillet, qu'aura lieu à Cahors, une exposition de chiens appartenant aux races qui servent pour la garde des habitations ou des troupeaux, pour la chasse à courre, à tir ou sous terre, et aux races dites de luxe et d'appartement.

Les adhésions doivent être envoyées avant le 20 juin, dernier délai, à M. Pautard, Commissaire général de l'Exposition de Cahors (Lot), à l'Hôtel-de-ville.

Nous recevons, à ce sujet, la communication suivante :

**AVIS AUX EXPOSANTS**

C'est par erreur que le programme de l'exposi-

tion canine a été remis aux journaux qui l'ont publié. Ce programme n'avait pas encore été soumis à l'approbation de la commission qui ne s'est encore réunie. Il sera publié à nouveau avec les modifications qui seront jugées utiles par la commission, après la réunion de cette dernière qui est fixée au samedi 5 courant.

Le Président

J. CAVIOLE-DUMOULIN

**Chemins de fer économiques**

**Projet d'établissement de la ligne de Chemin de fer à voie étroite DE CASTELFRANC A BRETENOUX**

(Suite et fin)

Il resterait à examiner de quelle manière le Département pourrait faire face à la charge extraordinaire, résultant de l'établissement de la ligne de Castelfranc à Bretenoux.

Il ressort de l'examen de la situation financière que le produit des douze centimes extraordinaires est à peu près entièrement absorbé, jusqu'en 1905, par des dépenses engagées dès à présent. A cette date, il y aurait un excédant disponible de 34,000 francs environ, qui s'élèverait successivement à 71,000 francs en 1909, à 81,000 francs en 1910, à 91,000 francs en 1911, à 100,000 fr. en 1912 et augmenterait progressivement tous les ans jusqu'en 1925 où les 227,000 francs produits par les douze centimes extraordinaires seraient entièrement disponibles.

Le département pourrait, dès lors, à partir de 1909, couvrir la charge résultant de l'établissement de la ligne de Castelfranc à Bretenoux au moyen des seules ressources provenant des douze centimes extraordinaires. A partir de cette époque, l'établissement de la ligne projetée n'occasionnerait aucune augmentation de charge pour le budget départemental.

Dans ces conditions, le Conseil général n'aurait à se procurer que les ressources momentanément nécessaires pour subvenir à la partie de l'annuité à sa charge pendant la période à courir du moment où les travaux projetés entreraient en voie d'exécution jusqu'en 1909. Cette période aurait une durée de dix années environ. Les études et enquêtes à faire, les travaux préparatoires et les démarches nécessaires pour obtenir la loi autorisant l'établissement de la ligne nécessiteront un délai d'environ trois années. Ce ne serait donc que vers 1898 que s'ouvrirait la période d'exécution. D'ailleurs, en concédant la ligne entière, le Conseil général pourrait stipuler que l'établissement en serait effectué par tranches. Il atténuerait ainsi dans une certaine mesure, pendant quelques années, les charges qu'il aurait à subir.

En admettant que, dès 1899, le département ait à faire face à la charge entière résultant de l'établissement de la ligne, il aurait à se procurer pendant dix années une somme annuelle de 89,831 fr. 25 ou de 69,345 francs suivant qu'il adopterait l'une ou l'autre des combinaisons qui précèdent. Il pourrait demander cette somme soit à un remaniement des contingents et subventions affectés au service vicinal, soit à une imposition extraordinaire.

L'affectation des contingents communaux et des subventions départementales du service vicinal pourrait subir des modifications qui rendraient disponible une somme suffisante pour couvrir la charge nouvelle résultant de l'établissement de la ligne projetée. Ce mode de procéder serait d'autant plus normal que la voie projetée a tout à fait le caractère des voies vicinales et qu'il paraît, dès lors, naturel qu'elle bénéficie notamment d'une partie des subventions affectées jusqu'à ce jour aux chemins vicinaux. L'établissement de la ligne supprimerait, d'ailleurs, une partie importante des frais d'entretien des chemins sur lesquels elle sera établie.

Si le Conseil général ne voulait pas entrer dans cet ordre d'idées et préférer recourir à une imposition extraordinaire, il lui suffirait de voter pour dix années seulement (1899 à 1908) une imposition extraordinaire de 4 ou 5 centimes dont le produit serait plus que suffisant pour faire face à la charge incombant au département. Cette imposition extraordinaire, quoique ne devant avoir qu'une durée de dix années, peut paraître lourde au premier abord, en raison de la crise, cependant sensiblement atténuée, que traverse l'agriculture.

Mais il faut tenir compte que l'établissement de la ligne projetée aura, non seulement pour les régions plus spécialement desservies, mais aussi pour le département tout entier et pour l'Etat lui-même, des avantages fort appréciables. L'établissement des chemins de fer procure, en effet, des bénéfices qui peuvent être classés en bénéfices directs et bénéfices indirects.

Les bénéfices indirects résultent de la plus-value immédiate que prennent les propriétés agricoles et industrielles dans les régions desservies, du développement constant que les voies ferrées, en facilitant les communications et diminuant les frais de transport, procurent à ces régions, des impôts qui sont perçus sur les sommes dépensées pour l'établissement d'une ligne et du bien-être que ces dépenses apportent dans tout le pays. L'Etat et le département, de leur côté, voient les impôts acquies une plus-value sérieuse dans tous les pays où pénètre une voie ferrée. « On pourrait presque calculer, dit M. Edmond Théry, la progression des recettes or-dinaires des impôts d'après le développement du réseau des chemins de fer, et les deux lignes du graphique qui représenteraient, année par année, le total de ces recettes et le total kilométrique des lignes exploitées pendant l'exercice, resteraient parallèles, sauf quelques rares exceptions. »

Mais si l'influence des chemins de fer sur le développement de l'agriculture et de l'industrie,

l'amélioration du bien-être général, l'augmentation des recettes budgétaires est incontestable, il serait difficile de traduire cette influence par des chiffres. Il n'en est pas ainsi pour les bénéfices directs. On peut notamment faire entrer en compte parmi ces bénéfices : les économies réalisées pour le service des diverses administrations (Postes, etc.), celles résultant de l'entretien des chemins servant d'assiette à la voie, les impôts réellement perçus par l'Etat et les sommes que le fisc perçoit sous toutes les formes (impôts de grande vitesse, impôt sur le revenu, patente, droits divers sur les titres, etc.). Ceux-là, on peut les calculer au centime.

Le département aura sa part des bénéfices directs et indirects résultant de l'établissement de la ligne de Castelfranc à Bretenoux. Il retrouvera dans le développement assuré de l'agriculture et de l'industrie, dans sa quote-part des impôts perçus et dans l'augmentation certaine de ses recettes budgétaires une sérieuse compensation aux sacrifices momentanés qu'il aura à s'imposer.

Pour permettre les travaux préparatoires à une demande ferme de concession, le Conseil général aurait à prendre des décisions de principe qui peuvent se résumer de la manière suivante :

- 1<sup>o</sup> Adoption du tracé tel qu'il est indiqué ci-dessus, sauf les modifications qui seraient jugées nécessaires.
- 2<sup>o</sup> Substitution de la voie de un mètre à la voie de 0<sup>m</sup>60 primitivement adoptée.
- 3<sup>o</sup> Adoption en principe de l'une ou l'autre des combinaisons proposées, sous réserve de la discussion des chiffres définitifs.
- 4<sup>o</sup> Autorisation de faire les études de la ligne et engagement, dans le cas où la concession ne serait pas accordée soit à moi-même, soit à une société spécialement créée à cet effet, de me verser à titre d'indemnité une somme fixée à forfait à 100 francs par kilomètre. Dans ce cas, le département serait propriétaire des études faites, et tous les plans, devis, avant-projet, etc., lui seraient remis.

Il est bien entendu que ces décisions n'entraîneraient aucun engagement définitif. Le département serait toujours libre d'accorder ou de refuser la concession. Mais elles permettraient de faire procéder aux études nécessaires et de présenter des propositions fermes de concession pour la session ordinaire de 1894. L'Administration, de son côté, pourrait, avant le mois d'août prochain, procéder à la consultation des communes intéressées, dont les Conseils municipaux seraient appelés, au cours de leur réunion ordinaire du mois de mai, à voter les centimes extraordinaires représentant leur quote-part des frais d'établissement de la ligne.

Le Conseil général aurait ainsi tous les documents et renseignements nécessaires et serait en mesure, au cours de sa prochaine session, de prendre une décision définitive.

L. PONS.

**Chemins de fer d'Orléans**

A l'occasion des fêtes de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 7 mai, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions de son tarif spécial, G. V. n<sup>o</sup> 2, les mardi 1<sup>er</sup>, mercredi 3 et jeudi 4 mai inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 7 mai.

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR**

**à prix réduits**

**DE CAHORS A TOULOUSE**

La Compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales de la ville de Cahors avec Toulouse, s'est mise d'accord avec la Compagnie du Midi, pour faire délivrer, à partir du 25 avril courant, des billets directs d'aller et retour de Cahors à Toulouse et réciproquement, de Toulouse à Cahors par Montauban.

La durée de validité de ces billets est de deux jours, comptés de minuit à minuit, et leur prix est fixé comme suit :

1 <sup>re</sup> classe . . . .	19 fr. 30.
2 <sup>e</sup> classe . . . .	13 fr. 90.
3 <sup>e</sup> classe . . . .	9 fr. 05.

**Figeac**

Une délibération du conseil municipal de notre ville demande à l'Administration vicinale la construction d'une passerelle au pont du Gua, de manière que la circulation ne soit pas interrompue pendant toute la durée des travaux.

L'Administration vicinale ne peut pas se dispenser en considération la demande de presque tous les habitants de la ville de Figeac, car le défaut de cette passerelle causerait un préjudice incalculable à un très grand nombre de personnes.

**Faycelles**

Vendredi, vers 10 heures du soir, le garde-champêtre de notre commune a mis en état d'arrestation Alfred Cavarroc, âgé de 16 ans, né à Carayac, domestique chez M. Adolphe Margué, fermier.

Ce jeune homme avait soustrait à son maître une somme de 1 fr. 50, un fusil et un revolver. Après le vol il s'était niché dans une petite écurie voisine où il a été découvert. Le coupable a été écroué à la maison d'arrêt de Figeac.

**Soullaguet**

Nous lisons dans le *Gourdonnais* : On nous communique l'annonce qui a été faite le jour de notre dernière foire, par le tambour de ville, à l'occasion de la fête votive de Soullaguet. Nous la reproduisons littéralement et tel-

le qu'elle a été publiée, en respectant l'orthographe et la ponctuation :

« On fait prévenir le public de ne pas manquer à la fête votive qui se trouve le 6 mai ; elle est composée de six musiciens, cabalade de 25 chevaux et feu d'artifice en très grande quantité et une grande représentation de vélocipède à air comprimé inventé en 1891 par X... de la commune de Souillaguet et il la terminer cet année et une autre machine pour jouer le tambour qu'il la inventer 1893 et vous la verrez à Souillaguet tout le monde qui s'y trouvera et une autre machine à air comprimé pour jouer la musique.

C'est les premiers progrès qu'il représente à l'âge de 20 ans et il veut faire un cadeau à sa commune et à tous les étrangers qui iront à la fête et tout le monde il faut y aller voir cette curiosité car il veut se présenter au concours de Cahors qui va être sans tarder. »

#### Fourmagnac

Le 22 avril, un voleur audacieux a pénétré en plein jour, en escaladant une fenêtre, dans la maison du sieur Canet Antoine, à la Souleyrie, commune de Fourmagnac. Après avoir fouillé dans tous les coins, il a trouvé dans la poche d'un pantalon un porte-monnaie contenant 35 fr. qu'il a emporté.

On ne sait sur qui porter des soupçons.

#### Observatoire des Corbières

Temps probable jusqu'au 11 mai. — Après avoir suivi pendant la dernière période, la marche des bourrasques à travers notre hémisphère, on est tout à fait porté à croire que la grande zone pluvieuse qui vient de se ramifier sur nos contrées méridionales et d'affluer si souvent sur les régions du Sud-Ouest, se maintiendra sur ces contrées tout en s'accroissant alternativement vers le centre, le sud, le nord, l'est et le sud-est de la France, où elle finira par déverser des chutes d'eau probablement des plus abondantes, et trop abondantes, peut-être, à cause de la lenteur qu'elles pourront avoir à nous quitter.

Nous avons même cette conviction, c'est que la fin de la période que nous décrivons sera le commencement de ces grandes pluies que nous prévoyons comme devant venir fondre successivement sur notre continent français.

Les observations faites d'ici à cette époque rendront les plus grands services, en vue surtout des avertissements à donner à cause des inondations qui seront la conséquence desdits troubles aériens.

Il peut affluer sur bien des points de nos deux versants maritimes des pluies d'orage dans les 48 heures, puis vers le 1<sup>er</sup> mai et entre les 4-6. Quelques chutes de grêle.

Entre les 7-9, acheminement vers l'intérieur de notre continent, d'orages avant-coureurs de gros temps dont nous avons parlé.

Remarques. — Les bourrasques dans les premiers jours de mai paraissent devoir maintenir leur centre vers les contrées de l'extrême sud et laisser plusieurs de nos régions dans une zone de calmes avec nuits sereines, courants du nord dominants et gelées blanches. Du reste, bien souvent aux dix premiers jours de ce mois, de pareilles gelées surviennent. Des craintes sont probables aux environs du 5 et du 9.

#### Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 Mai 1894

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Cimbre (pas redoublé)	Signard.
La Fête au village (ouverture)	Boïeldieu.
Les Jardins d'Armide (Valse)	Godefroy.
La Fille du Régiment (fantaisie)	Donizetti.
Les 28 jours de Clairette (polka)	Roger.

### FAITS DIVERS

#### COUR D'ASSISES DE LA SEINE

#### L'AFFAIRE ÉMILE HENRY

Audience du 28 avril 1894

L'accusé demande la parole. Après avoir raconté comment il est devenu révolutionnaire et fait l'apologie de l'anarchie et le procès du socialisme, il a terminé ainsi :

Les débats vous ont montré que je me reconnais l'auteur responsable de ces actes. Ce n'est donc pas une défense que je veux vous présenter ; je ne cherche, en aucune façon, à me dérober aux représailles de la société que j'ai attaquée. D'ailleurs, je ne relève que d'un seul tribunal, de moi-même, et le verdict de tout autre m'est indifférent.

On m'avait dit que les institutions sociales étaient basées sur la justice et l'égalité, et je ne constatai autour de moi que mensonge et fourberies. Chaque jour m'enlevait une illusion. Un moment attiré par le socialisme, je ne tardai pas à m'éloigner de ce parti. J'avais trop d'amour de la liberté, trop de respect de l'initiative individuelle, trop de répugnance à l'incorporation, pour prendre un numéro dans l'armée matriculée du Quatrième-Etat.

Aujourd'hui, le champ est à l'action sans faiblesse et sans reculade. Alexandre Ierzen, le révolutionnaire russe l'a dit : « De deux choses l'une, ou justicier et marcher en avant, ou gracier et trébucher à moitié route. » Nous ne vou-

lons ni gracier, ni trébucher, et nous marcherons en avant, jusqu'à ce que la Révolution, née de nos efforts, vienne enfin couronner notre œuvre en faisant le monde libre.

Dans cette guerre sans pitié que nous avons déclarée à la bourgeoisie, nous ne demandons aucune pitié. Nous donnons la mort, nous devons la subir. Aussi, c'est avec indifférence que j'attends votre verdict.

Je sais que ma tête n'est pas la dernière que vous couperez ; d'autres tomberont encore, car les meurtre-de-faim commencent à connaître le chemin de vos grands cafés et de vos grands restaurants Termians et Foyot. Vous ajouterez d'autres noms à la liste sanglante de nos morts. Vous avez pendu à Chicago, décapité en Allemagne, garotté à Xérès, fusillé à Barcelone, guillotiné à Montrison et à Paris, mais ce que vous ne pourrez jamais détruire, c'est l'anarchie. Ses racines sont trop profondes ; elle est née au sein d'une société pourrie qui se disloque ; elle est une réaction violente contre l'ordre établi ; elle représente les aspirations égalitaires et libertaires qui viennent battre en brèche l'autorité actuelle ; elle est partout, ce qui la rend insaisissable. Elle finira par vous tuer.

Voilà, messieurs les jurés, ce que j'avais à vous dire. Vous allez maintenant entendre mon avocat. Vos lois imposant à tout accusé un défenseur, ma famille a choisi M<sup>e</sup> Hornbostel. Mais ce qu'il pourra vous dire n'infirme en rien ce que j'ai dit. Mes déclarations sont l'expression exacte de ma pensée.

#### Le Verdict

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes.

En conséquence la cour condamne Emile Henry à la peine de mort.

Interpellé, Emile Henry a déclaré, avant le prononcé de la peine, n'avoir absolument rien à dire.

— J'accepte, a-t-il dit, le verdict tel qu'il sera. Pendant la délibération de la cour, le jeune anarchiste affectait de rire en causant avec son défenseur.

En quittant l'audience, Emile Henry a crié : « Camarades, courage, et vive l'anarchie ! »

#### Le crime d'Orthez

On écrit d'Orthez (Basses-Pyrénées) :

Les trois assassins du gardien de la prison d'Orthez, ont été arrêtés dimanche matin, de bonne heure, à Nay, par les gendarmes de cette localité.

S'étant présentés dans une auberge du bourg de Claray, dépendant de la commune de Nay, ils demandèrent une chambre pour se coucher. Mais la servante de ladite auberge, se doutant que ces individus pouvaient être les auteurs du crime d'Orthez, dont elle avait eu connaissance, s'en fut prévenir la gendarmerie qui s'empressa d'accourir et procéda à l'arrestation des trois misérables.

Parlant des trois assassins, le *Démocrate Libéral* s'exprime ainsi :

Quels étaient ces gens-là ? Daubagnac, 25 ans (un concitoyen d'Orthez), déjà condamné pour vol, qui, après une année environ de service au 53<sup>e</sup> à Tarbes, avait été assez hypocrite ou assez rampant pour devenir l'ordonnance du général commandant le corps d'armée à Bordeaux. Lacoste-Darget, 25 ans, de Louvigny, qui avait enlevé la mâchoire et les lèvres avec ses dents à un de ses camarades, et son porte-monnaie à qui nous ne savons..., et commis un meurtre, il y a trois semaines.

Menaud, d'Artx, 23 ans, qui, après avoir été sergent au 58<sup>e</sup> de ligne, après avoir manqué un mariage riche et d'occasion, comme ceux qui recherchent les gens pervers, s'était livré au vol et à la contrebande parce que, s'il était assez intelligent pour mal faire, il était trop fainéant pour travailler.

Sur la demande du préfet des Basses-Pyrénées, M. le ministre de l'intérieur vient d'accorder un secours de 500 francs à la dame Moula, veuve du gardien de la prison d'Orthez.

#### OBSEQUES DE M. MOULA

Le *Démocrate Libéral* d'Orthez, rend compte ainsi des obsèques du malheureux ancien gardien-chef de Gourdon, qui ont eu lieu samedi dernier à Orthez :

Ce matin, à 10 heures 1/2, une foule nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. Moula, dont nous venons de raconter la fin tragique.

Le deuil était conduit par le fils et la fille du défunt et deux parents auxquels s'étaient joints des voisins et amis. Dans les premiers rangs, on remarquait M. le sous-préfet, M. le président du tribunal, M. le directeur départemental des prisons, M. le maire d'Orthez, les conseillers municipaux et les chefs de nos divers services administratifs.

Au cimetière, deux adieux éloquentes et émus, qui ont vivement impressionné l'assistance, ont été prononcés sur la tombe de la victime par M. Cornu, sous-préfet de l'arrondissement, et M. Dubois de Lhermont, président du tribunal.

#### Les prix d'autrefois

On trouvera sans doute intéressant d'apprendre ce que valaient, en France, aux quatorzième et quinzième siècles, certains articles de consommation.

En 1350, une ordonnance du roi Jean, datée du 30 janvier, défendit de vendre les meilleurs souliers de Cordouan à l'usage des élèves et des bourgeois plus de « 2 sous 4 deniers » ; les souliers ordinaires de femme furent taxés à « 20 deniers, les plus forts à 2 sous et ceux des autres gens à la valeur. »

Vers le quinzième siècle, un verre coûtait environ 2 livres ; 60 œufs, 3 sols ; une livre d'huile, 3 sols — c'était le bon temps ; — une aune de toile, 3 sols et 8 deniers. Quant aux gages d'une

servante, ils ne dépassaient pas six livres par an.

Autre détail : En l'an 1520, le vicomte de Harfort ayant à recevoir le roi François 1<sup>er</sup>, ne dépensa pour un grand banquet que 30 livres et 15 sols.

Aujourd'hui, pour le même prix, le susdit vicomte ne pourrait même pas inviter le roi et sa suite dans un restaurant à vingt-deux sous.

### Variétés

#### Instruit et fort

Etre instruit ne suffit pas, il faut encore être fort.

Force et instruction — voilà deux mots qui ne devraient jamais être séparés.

Quoi de plus logique au surplus.

Pourrais-je me défendre, même avec un bon fusil, si je n'ai pas la force de le porter ; à quoi me serviraient d'excellents mets si je n'ai pas d'appétit pour manger.

C'est cependant ce qui arrive continuellement et l'on ne cherche pas assez à remédier à ce grave inconvénient.

Personne ne conteste la nécessité, les bienfaits de l'instruction intellectuelle, et certes, à notre époque surtout, on peut dire qu'il a été fait et qu'il se fait journellement d'immenses sacrifices à ce sujet.

Comme le disait fort bien dans un article récent le camarade Brossé, on a bâti de splendides palais, de magnifiques et confortables écoles. A-t-on fait de même, a-t-on fait la moitié, le quart voire le dixième, pour l'éducation physique ? a-t-on construit partout des gymnases municipaux ? Assurément non.

Donc beaucoup d'un côté, rien ou presque rien de l'autre, nous sommes loin du pair par conséquent.

L'Etat, les villes, les particuliers ne négligent rien pour la culture et pour l'embellissement de l'esprit, c'est parfait, mais nous serions heureux de voir faire quelque chose pour les besoins du corps, pour son développement, pour assurer par des exercices méthodiques et gradués la bonne harmonie de ses différentes parties et par ce moyen, la santé, qui est le bien le plus précieux.

Sans vouloir remonter au temps de la Grèce antique, nous savons par exemple que la Suisse, la Bohême, l'Allemagne, la Suède, etc., accordent une place importante et bien supérieure à la nôtre aux exercices salutaires que nous préconisons, que la gymnastique est en honneur dans ces pays et que : être fort bien bâti, avec bon pied bon œil, semble être bien autrement apprécié que chez nous.

Je sais bien que l'on donne comme argument, le défaut de temps, les fameuses nécessités de la vie, mais sans compter de cruelles déceptions et un danger sur lequel je n'insiste pas ici, la belle avance d'être bourré d'algèbre et de trigonométrie si notre tête est trop faible pour en porter le poids, et si nos jambes se refusent à nous transporter gratuitement d'un point à un autre sans le secours d'une voiture ou de tout autre des véhicules qui encombrant nos rues et boulevards.

Si nous nous plaçons au point de vue militaire, la remarque est encore plus sensible, n'est-il pas indispensable d'être fort pour faire un bon soldat, susceptible de faire campagne et d'en supporter les fatigues.

Malgré ces importantes raisons, malgré cette vérité que l'on ne peut contester, ni l'Etat ni les communes, ni les particuliers ne semblent en tenir compte et l'éducation physique reste toujours parmi les divers accessoires plus ou moins de second ordre de l'instruction en général.

On ne fait pas assez de gymnastique dans les lycées, collèges et écoles et, cependant les concours interscolaires organisés tous les ans par nos dévoués camarades Sansboeuf et Strehly, prouvent que les élèves aiment nos exercices et qu'ils arrivent à d'excellents résultats pratiques si l'on considère le peu de temps qui leur est accordé pour s'exercer.

(A suivre).

#### PETITE CORRESPONDANCE

Dr H... — J'étais bien sûr de vous réveiller de votre torpeur. A quand quelque communication intéressante ?

### Bibliographie

ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format). — Piano ; Piano et chant ; Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte ; 12 numéros de 20 pages de musique : 4 fr. l'an.

Sommaire du numéro d'Avril :

Texte : A nos abonnés. — L'accord des pianos. — Carnet musical. — La musique à travers les âges.

Musique : Pilo, marche : M. Duvoisin. — Marche turque : Mozart. — Aubade, piano et chant : J. Vincent. — Fantaisie, valse : Laurent-Rolandez.

Adresser les demandes à l'éditeur M. Rosoor-Delattre, éditeur et imprimeur de musique, à Tourcoing (Nord).

On souscrit également dans nos bureaux.

### SI L'APPAUVRISSMENT

et l'impureté du sang sont des affections différentes, quant à la forme, elles sont absolument identiques dans les effets désastreux qu'elles apportent dans l'économie.

### L'Émulsion Scott

véritable crème d'huile de foie de morue, enrichit le sang, donne une santé florissante et reconstruit les chairs.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Ph<sup>en</sup>, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

L'anémie et le lymphatisme sont les deux plaies qui désolent tant de familles. Pour remédier à cet état, il suffit de faire usage chaque jour de la Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

### Avis Important

Le Docteur Rabejac, spécialiste de Paris, guérit sans opération : Tumeurs du sein, Cancers, Glandes, Loups, kyste de l'ovaire, Hydrocèle, Fistule, Hémorrhoides, Maladies des Dames, etc. Il consultera à Cahors le Vendredi 11 Mai, à 1 heure, Hôtel des Ambassadeurs.

Les liquidateurs de la Cie de Navigation Havre-Paris-Lyon ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires qu'à partir du 10 mai prochain il leur sera fait une seconde répartition de 25 fr. par titre sur le produit de la liquidation.

Le paiement de cette répartition se fera aux Caisses du Crédit Lyonnais et du Comptoir national d'Escompte à Paris et dans les agences de province contre la remise du coupon n° 12, et la présentation des actions qui seront estampillées.

Les meilleurs potages se font avec le Tapioca Rils.

INSTITUT DES BÉQUETS DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION le 21 mai DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

### BULLETIN FINANCIER

La nomination de la commission du budget qui semble être hostile au projet du ministre des finances a refroidi un peu la bourse, aussi les cours de clôture sont-ils au-dessous des plus hauts cours de la semaine. Le 3 0/0 a clôturé à 99.70. Le 3 1/2 à 107.25. Fonds étrangers. L'Italien a gagné 1 point durant la semaine à 77 50 L'Extérieure a été fermée à 64.40. Le Hongrois s'est avancé à 98, le Portugais a rétrogradé à 21.95. Le Turc fait 23.60. Valeurs de crédit. La Banque de France clôture à 4035. Le Foncier est à 951.25. Le Lyonnais de 732.50 à 743.75. La Société Générale à 458.75. Tous nos chemins de fer ont une marche ascendante.

### TISANE DUSSOLIN

Le meilleur tonique, dépuratif, antiglaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. La Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, suivant les doses, et guérit la Constipation en régularisant les fonctions.

Prix : 4<sup>fr</sup> 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph<sup>en</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— ou plus 6 —	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

se. Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

M. J. MAUREL

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. **AUDOUARD** engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

A Vendre

Une belle chambre à coucher en palissandre et tuya; lit, 1 mètre 50 largeur avec sommier; 1 ciel de lit; 1 armoire à glace; 1 toilette commode; une table de nuit chiffonnière; 2 galeries de fenêtre; 1 belle armoire noyer très ancienne; 1 armoire noyer verni; une belle selle anglaise piquée à la main; bride et porte-étrier piqués également; 1 selle de femme piquée à la main. S'adresser : rue Jean François Caviolle, n° 6, Cahors, (Lot).

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émiments spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>e</sup> en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La *Physique populaire*, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La *Physique populaire* est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'énergie lumineuse, l'énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la *Physique populaire*.

La *Physique populaire* est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, HUMBERT, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Velo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures qui figureront les œuvres des plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous les abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

**RECONSTITUANT ÉNERGIQUE**  
Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt : Toutes Pharmacies.

A Vendre DE SUITE

500 mètres cubes chène débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chène de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chène, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrou...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chène. S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

**PLUS DE FEU**  
70 ans de Succès  
**Liniment BOYER-MICHEL**  
CORMIER et PÉRON, CHATEAUXROUX (Indre)  
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Ecarts, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs.  
CHEZ TOUTS LES PHARMACIENS.

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**PÂTISSERIE NOUVELLE**

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Peinture Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SEGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.